

COMITÉ DE MALAKOFF DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Jean CLAVEL



le 4 Mars
devant le Tribunal
Militaire de Lyon

pour avoir écrit le 2 Octobre 1957
au Président de la République cette
lettre

Luxeuil, le 2 octobre 1957.

Monsieur le Président de la République,

Appelé sous les drapeaux depuis le 3 mai 1957, et affecté depuis le début de juillet à la base aérienne 116, à Luxeuil en Haute-Saône comme la plupart de mes camarades de la classe 57/2, j'ai appris depuis quelques jours que je dois partir pour l'Algérie.

Ayant une opinion bien arrêtée sur le « problème algérien » j'ai longtemps réfléchi et à mon tour je viens vous informer que je refuse de combattre le peuple algérien.

... Vous pouvez être assuré que si j'ai pris cette décision c'est parce que je pense qu'elle est conforme avec l'intérêt de la nation.

Cette décision est aussi conforme avec la Constitution Française puisque celle-ci déclare que la France n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Aujourd'hui, alors que depuis deux ans et demi la poursuite de la « pacification » avec un demi million de soldats sur le sol algérien nous a encore démontré l'absurdité de cette guerre, alors qu'il y a un an, on prétendait faire la guerre à une « poignée de rebelles » et que la radio nous annonce tous les jours un nombre impressionnant de rebelles tués, il est clair que la « rébellion » n'est pas celle de quelques hommes, mais de tout un peuple en lutte pour son indépendance.

Si la France veut conserver ses marchés commerciaux avec l'Algérie, il est nécessaire qu'elle négocie avec les représentants de la Nation Algérienne et cela dans le plus bref délai.

La poursuite du conflit ne peut qu'accentuer le fossé qui se creuse entre les deux peuples et rendre plus difficile les négociations.

Avant de terminer, je voudrais vous assurer encore une fois de mon désir de servir la France et c'est pour cette raison que je refuse de combattre le peuple algérien.

Recevez, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon attachement à la République Française.

Jean CLAVEL.

Quel crime lui reproche-t-on ?

- De n'avoir pas voulu s'associer à une guerre qu'il considère comme injuste et indigne de la France. N'est-il pas dit en effet dans les engagements internationaux que la France a signé, que jamais notre pays ne porterait les armes contre un pays désireux de recouvrer son indépendance ?

Quelle est sa situation ?

- Pour avoir mis ses actes en concordance avec sa conscience, il fut aussitôt condamné à 60 jours de prison par le général commandant la division ; cette peine étant achevée au mois de décembre dernier, il fut de nouveau condamné à deux mois de prison.
- Aujourd'hui Jean Clavel est emprisonné au fort de Montluc, et doit être traduit devant le Tribunal militaire le 4 mars.

HABITANTS DE MALAKOFF il faut empêcher qu'il soit condamné

- Quelles que soient vos opinions, vous ne devez pas permettre que ce jeune Français, ainsi que de nombreux autres jeunes soldats comme Alban Liehti, dont la conscience est bouleversée par le drame algérien, soit condamné.
- au nom de la Justice et du respect de la personne humaine, nous devons défendre ce jeune homme fier et courageux.
- accueillez favorablement les listes de pétitions qui vous seront présentées.
- Ecrivez au Président du Tribunal militaire de Lyon pour lui demander l'acquittement.

◆ Donnez votre adhésion, souscrivez au Secours Populaire Français qui a pris la défense de Jean Clavel afin qu'aux yeux de l'Histoire nous n'ayions pas à rougir d'avoir laissé se perpétrer une injustice ◆

Le Comité de Malakoff du Secours Populaire Français appelle tous les braves gens à témoigner leur amitié aux parents de Clavel en apportant les lettres et les listes de pétition demandant l'acquittement pour leur fils Jean, le dimanche 2 Mars à 10 h. 30 au Préau de l'École, Place du 11-Novembre.

Le Comité de Malakoff du Secours Populaire Français